

Niveau :	GRADE DE MASTER					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5 60 ECTS
Mention :						
Parcours :	INTERNAT					
Volume horaire étudiant :	89 h	185 h	20 h	141 h	Stage hospitalier 12 mois à mi-temps Stage recherche 2,5 mois à mi-temps (140 h)	575 h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	TPE	Stage ou Projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
Florence BOUYER Maître de Conférences ☎ 03 80 39 34 50 Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr	Julia GATT ☎ 03 80 39 33 36 ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé : PHARMACIE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013). Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier, quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours, de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

■ Service Sanitaire :

Le service sanitaire (SESA) vise à former les futurs pharmaciens aux enjeux de la promotion des comportements favorables à la santé et à l'interdisciplinarité. Il inclut une formation théorique (CM et e-learning), la préparation d'une action concrète (travail personnel encadré) débouchant sur la remise d'un rapport et suivie de sa réalisation auprès des publics jugés prioritaires. Les thématiques abordées sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et avec les politiques des agences régionales de santé. Le SESA représente une UE de 2 ECTS au semestre 3 et de 3 ECTS au semestre 4.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

4^{ème} année validée, indépendamment du parcours choisi en 4^{ème} année (1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3
PREPARATION AUX FONCTIONS HOSPITALIERES : 14 h CM (communs aux 3 parcours)

Le semestre débute par une préparation aux fonctions hospitalières dispensée lors de 14 h de CM que l'étudiant doit obligatoirement valider pour être autorisé à réaliser ses stages hospitaliers du semestre 1 et du semestre 2.

Pour valider, l'étudiant doit obtenir au minimum la moyenne à un examen écrit (QROC, QCM). En cas d'échec à la session 1, une seconde session est proposée. En cas d'échec à cette seconde session l'étudiant ne pourra pas partir en stage et devra redoubler son année.

STAGE HOSPITALIER

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents.

Chaque stage est validé séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Stage hospitalier Parcours Internat 1		Stage 1 : 2 mois, mi-temps				<u>13</u>	Validation du stage	Réparation du stage			

SERVICE SANITAIRE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Service sanitaire partie 1		21		47 (dont 27 TPE)	68	<u>2</u>	CT : écrit 45 min	Ecrit 45 min			

Validation du SESA

L'UE Service sanitaire partie 1 n'est pas compensable avec les autres UE de ce même semestre, ni avec l'UE Service sanitaire partie 2. Un étudiant obtenant une note inférieure à 10 à l'examen écrit sera ajourné.

UE PARCOURS INTERNAT :

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Exercices d'application en sciences pharmaceutiques 2	Exercices		35		35	4	Voir modalités d'examen du Parcours internat				
	Dossiers		45		45	4					
TOTAL UE			80		80	8					

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Connaissances Pharmaceutiques générales	Exercices		18		18	2	Voir modalités d'examen du Parcours internat				
	Dossiers		22		22	2					
TOTAL UE			40		40	4					

LA PRESENCE aux ENSEIGNEMENTS est OBLIGATOIRE
MODALITES D'EXAMENS pour le PARCOURS INTERNAT :

Il existe un examen **unique** pour les 2 UE : « Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2 » et « Connaissances Pharmaceutiques générales ». Cet examen unique correspond à un concours d'internat et comprend 3 épreuves écrites :

- 1h30 de QCM (coefficient 1),
- 2h d'exercices (coefficient 4),
- 3 h de dossiers (coefficient 5).

UE LIBREMENT CHOISIE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
UE Parcours Officine 2A	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	10	20		30	3	CT Oral	CT Oral	3		3
TOTAL UE		10	20		30	3		Coefficient général			3

L'UE Officine 2A « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » est obligatoire.

TOTAL S3					30						
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

SEMESTRE 4

Seuls les étudiants ayant été reçus au CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre les enseignements Universitaires et la partie Hospitalière du deuxième semestre du parcours internat.

Par contre, tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en Pharmacie) suivent l'UE « Service Sanitaire 2 » du deuxième semestre du parcours internat.

STAGE HOSPITALIER

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents.

Chaque stage est validé séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Stage hospitalier Parcours Internat 2						<u>12</u>	Validation du stage	Réparation du stage			
		Stage 2 : 3 mois, mi-temps Stage 3 : 3 mois, plein temps									

SERVICE SANITAIRE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Service sanitaire partie 2			9	114 (TPE)	123	<u>3</u>	CT : rapport de stage CC : évaluation TD + évaluation action	Rapport + oral de réparation	2	1 1	4

Validation du SESA

L'UE Service sanitaire partie 2 n'est pas compensable avec les autres UE de ce même semestre, ni avec l'UE Service sanitaire partie 1.

La présence aux 3 TD et à la semaine d'action est obligatoire. Toute absence injustifiée aux TD entrainera une sanction dans la notation.

Un étudiant obtenant une moyenne inférieure à 10, ou obtenant 0 au rapport de stage ou à l'évaluation de l'action, sera ajourné.

UE PARCOURS INTERNAT :

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne	Qualité en milieu hospitalier	6			6		CT écrit 1 h 30	CT écrit 1 h 30	6		6
	Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier	13			13						
	Cas cliniques		12		12						
	Recherche		4		4						
	Activités spécifiques en milieu hospitalier	25			25						
TOTAL UE		44	16		60	6		Coefficient général			6

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff	
Stage Recherche			2,5 mois, mi-temps				<u>7</u>	CT écrit (mémoire) CT oral	CT écrit (mémoire) CT oral	3 3		6

UE LIBREMENT CHOISIE

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
UE 2D	Education Thérapeutique du Patient (partie 2)		20		20	2	CT écrit 1 h	CT écrit 1 h	2		2
TOTAL UE			20		20	2		Coefficient général			2

L'UE Officine 2D « Education Thérapeutique du Patient » est obligatoire.

TOTAL S4					30						
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances

Pour que l'étudiant reçu au Concours National de l'Internat en Pharmacie puisse réaliser le choix définitif de son poste d'interne, il doit valider chacun des semestres de la 5^{ème} année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.).

Semestre 3 :

- Validation indépendante de l'UE « Stages hospitaliers 1 » :

L'étudiant doit valider son 1^{er} *stage hospitalier*. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

- Validation indépendante des UE spécifiques du parcours internat :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ à l'examen unique des 2 UE spécifiques du parcours Internat « *Exercices d'application en Sciences Pharmaceutiques 2* » et « *Connaissances Pharmaceutiques générales* ».

- Validation indépendante de l'UE libre « Dispensation des médicaments et autres produits de santé II » :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$.

PARTICULARITE du parcours internat :

- A l'issue du premier semestre, Les étudiants se présentent généralement au **CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE** qui a lieu au mois de **décembre** (entre le 10 et le 19 décembre) à **l'Espace Jean Monnet, 47, rue des Solets, 94553 Rungis**. Ce concours permet l'accès aux D.E.S. (Diplômes d'Etat Spécialisés) de Biologie Médicale, de Pharmacie Hospitalière et d'Innovation Pharmaceutique et Recherche, à partir de la 6^{ème} année.

- **Cas particulier** : si un étudiant échoue à la validation des UE spécifiques du parcours Internat du 1^{er} semestre, mais réussit le Concours National de l'Internat en Pharmacie : possibilité d'équivalence pour les UE spécifiques du parcours internat.

• Ainsi :

- **seuls** les étudiants ayant été **reçus** au **CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE**, dont les résultats sont connus courant janvier, sont autorisés à poursuivre en deuxième semestre du parcours internat, en ce qui concerne les **enseignements Universitaires** et la **partie Hospitalière**.

- Tous les étudiants (reçus ou non au concours de l'internat en pharmacie) suivent l'UE « **Service Sanitaire 2** » du semestre 4.

Semestre 4 :

- Validation indépendante de l'UE « Stages Hospitaliers 2 »

L'étudiant doit valider chacun de ses stages séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour réparer le stage.

- Validation indépendante des UE spécifiques du parcours internat :

- La validation de l'UE : « Stage Recherche » sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 7 à 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

- L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ aux UE « Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne » et « Stage recherche ». Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent à ces 2 UE.

- Validation indépendante de l'UE librement choisie :

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10 / 20$ pour valider l'EC « Education Thérapeutique du Patient » (ETP) de l'UE Officine 2D.

L'attestation de formation ETP ne sera délivrée que si l'étudiant assiste à l'ensemble des ED et qu'il obtient une note $\geq 10 / 20$.

Pour les 2 Semestres :

En cas de redoublement, chaque UE ou EC validé est considéré comme définitivement acquis. Les stages hospitaliers validés sont également capitalisés.